



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 05 juin 2020

Plan de relance pour La Réunion

Jacques Billant, préfet de La Réunion a présenté ce vendredi 05 juin le plan de relance pour l'économie réunionnaise.

Alors que l'activité économique réunionnaise a connu une baisse brutale due à la crise sanitaire en cours, une mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques est nécessaire pour assurer une relance d'ampleur. Un plan de relance va donc être mis en œuvre par les services de l'État, en concertation avec les organisations professionnelles, les chambres consulaires, les institutions de financement et les collectivités locales, rassemblés au sein de la Cellule de Continuité économique et sociale régulièrement réunie par la préfecture.

Ce plan s'articulera autour de trois axes :

1. Le soutien à la demande de court terme ;
2. La modernisation de l'économie et la structuration des filières ;
3. Le renforcement des politiques d'emploi et de formation par un plan Pétrel 2.

1. Le soutien à la demande de court terme :

Afin d'assurer une reprise de l'activité par la demande, **la commande publique** sera dynamisée.

Cette relance de la commande publique passera par la mobilisation rapide des subventions de l'État (DSIL, DETR, FEI) et par la mobilisation des crédits d'intervention des administrations pour un **montant total de 130 millions d'euros**.

Une autre mesure d'ampleur est la **sécurisation par l'État des ressources des collectivités locales provenant de l'octroi de mer et de la taxe spéciale sur la consommation**. Cet engagement fort permettra aux communes, au Département et à la Région de poursuivre leurs investissements dans leurs domaines de compétences.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

La **consommation des ménages** va également être soutenue, notamment grâce à un chèque tourisme créé en collaboration avec le Conseil Régional et à un outil de financement des travaux de rénovation énergétique de l'habitat sur lequel travaillent actuellement les services de l'État.

2. La modernisation de l'économie et la structuration des filières

Le préfet de La Réunion a également présenté des propositions visant à **faciliter le financement des entreprises réunionnaises**. La création d'un fonds de trésorerie reposant sur le microcrédit et abondé à hauteur de 5 millions d'euros est envisagée, de même que la création d'un **fonds de retournement des entreprises**.

La structuration des filières économiques (agriculture, tourisme, BTP, numérique, ESS, culture, économie bleue, logement) se fera par le biais de **mesures de relance sectorielles** dont sont chargés les différents services de l'État. Ces plans seront notamment financés par le Programme d'investissements d'avenir (PIA 3) et par les fonds européens de 2020 puis de 2021-2027.

3. Le plan Pétrel 2

Enfin, le plan Pétrel 2 qui avait été annoncé il y a peu a été détaillé par le préfet. Les mesures du plan Pétrel 1 visant à **amplifier la création d'entreprise** seront maintenues, notamment en ce qui concerne l'accompagnement à la création d'entreprise (500 000 euros par an via le Plan d'investissement dans les compétences) et le développement des groupements d'employeurs permettant aux entreprises sans salariés de mener une première embauche (200 000 euros par an).

Le déploiement des 12 000 **Parcours Emplois Compétences (PEC)** prévus à La Réunion va faire l'objet d'une vigilance accrue. La répartition entre les PEC mis en œuvre dans le secteur marchand et dans le secteur non marchand sera également appelée à évoluer pour répondre de manière la plus fine possible aux impacts de la crise.

Enfin, des mesures nouvelles sont mises en place en ce qui concerne **la formation et le dialogue social**.

L'usage du Fonds National de l'Emploi (FNE) va être élargi à l'ensemble des salariés, même en activité partielle. L'objectif est ainsi de **favoriser le maintien en emploi des salariés dans des entreprises touchées par la crise**. La prise en charge par l'État d'une partie du coût de formation permettra à toutes les entreprises de former plutôt que de licencier. Pour répondre à cet objectif, 3,7 millions d'euros seront alloués à La Réunion.

L'outil « objectif reprise » a été déployé par la DIECCTE afin de proposer des conseils et un appui aux entreprises dans l'adaptation de leur activité dans le contexte post-confinement. Cet outil pourra assurer une reprise sans heurts internes, avec une aide de 1,2 millions d'euros à la Réunion pour permettre la mise en place d'accords d'entreprises propres à structurer les

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

mesures de prévention. La reprise économique s'accompagnera par là d'une grande attention à la sécurité sanitaire.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974